

Un député porte plainte contre un distributeur de jeux vidéo violents

Berne 13:07 Pour la première fois en Suisse, un tribunal devra se pencher sur la vente de jeux vidéo particulièrement violents. Un député socialiste au Grand Conseil bernois a déposé plainte pénale contre le gérant d'une grande surface.

© Crédit photo |

ATS | 05 Mars 2008 | 13h07

C'est parce qu'il a pu acheter dans un magasin du distributeur Media Markt à Gümligen (BE) le jeu vidéo "Stranglehold" que Roland Näf a décidé de porter cette affaire devant la justice. La date du procès n'a pas encore été fixée, a indiqué le Tribunal d'arrondissement Berne-Laupen, confirmant une information parue dans la presse.

La représentation de la violence dans ce jeu pourrait constituer un délit. Le Code pénal interdit à l'article 135 la représentation des enregistrements sonores ou visuels illustrant avec insistance des actes de cruauté envers les hommes ou les animaux.

Le combat du député socialiste ne se limite pas à Media Markt. Par le biais d'une motion, il exige du gouvernement bernois qu'il dépose une initiative cantonale sur l'interdiction de jeux vidéo violents responsables, avec d'autres facteurs, de la violence des jeunes.

Il serait interdit de fabriquer, de promouvoir, d'importer et de vendre des jeux vidéo qui consistent à exercer "virtuellement" des actes de cruauté envers des êtres humains ou bien des "personnages à l'apparence humaine". Pour le motionnaire, cette initiative peut être mise en oeuvre par une modification de l'article 135 du Code pénal.